

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e



C O M M U N E  
D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 19  
représentés : 04  
votants : 23  
absents : 00

**SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous  
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :  
24 mars 2022

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

*avant le 22*

Et de l'affichage en mairie le :

*avant le 22*

Le Maire,



**PRESENTS :**

Kévin SUBRENAT, Maire ;  
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,  
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;  
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,  
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann  
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian  
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET  
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL  
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.  
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Laurence LAVEAU

**DÉLIBÉRATION N° 018 03 2022 - FINANCES - BUDGET DE LA VILLE - AFFECTATION DES  
RÉSULTATS AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

Présentation par Catherine LABARRÈRE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, après avoir accepté le Compte de Gestion de 2021 et entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, décide de procéder à l'Affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	537 272,77 €	
	Déficit :	/	
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du CA)	Excédent :	1 129 136,88 €	
	Déficit :	/	
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	1 666 409,65 €	(A1)
	Déficit :	/	(A2)

**Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	598 515,16 €	
/	Déficit :	/	
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 001 du CA)	Excédent :	/	
	Déficit :	529 278,83 €	
Résultat comptable cumulé :	R 001 :	Excédent :	69 236,33 €
	D 001 :	Déficit :	/
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			281 638,74 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :			/
Solde des restes à réaliser :			281 638,74 €
Besoin réel de financement (-) :			212 402,41 € (B)
Excédent réel de financement (+) :			/

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire (A1)	1 666 409,65 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement : (recette budgétaire au compte R 1068)	212 402,41 €
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)	323 524,02 €
<b>SOUS TOTAL (R1 1068) :</b>	<b>535 926,43 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement : recette non budgétaire R 002 du budget n+1)	1 130 483,22 €
<b>TOTAL A1 :</b>	<b>1 666 409,65 €</b>
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	/

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté (D 002)	Excédent reporté (R 002)	Solde d'exécution N-1 (D 001)	Solde d'exécution N-1 (R 001)
/	1 130 483,22 €	/	69 236,33 €
			Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)
			535 926,43 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, ci-dessus définie, au titre de l'exercice 2021.

**VOTE : Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 5 (G. DODOGARAY, C. LAPEYRE, N. DEBAISIEUX, I. BESSE, M. LOPEZ)**

Fait et délibéré le 28 mars 2022  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

